



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élèves

Question écrite n° 76616

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la pratique de jeux dangereux dans les cours de récréation. On assiste à une recrudescence des jeux dangereux dans les établissements scolaires du style « jeu du foulard » qui consiste à s'étrangler jusqu'à l'évanouissement. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin d'empêcher ces jeux.

## Texte de la réponse

Le « jeu du foulard » est un jeu consistant à des pratiques de strangulation pouvant aboutir à des atteintes graves pour la vie ou la santé physique et psychique des adolescents. C'est pourquoi, compte tenu des conséquences dramatiques que ces jeux peuvent entraîner pour la santé des élèves, le ministère de l'Éducation nationale a adressé une circulaire le 9 octobre 2003 aux rectrices et recteurs d'académie, ainsi qu'aux inspectrices et inspecteurs d'académie, leur demandant de sensibiliser les directeurs d'école et les chefs d'établissement sur les mesures à prendre pour renforcer la vigilance et la surveillance, notamment dans les cours de récréation, pour que ces pratiques dangereuses entre élèves ne puissent se développer. Cette circulaire étant toujours d'actualité, il appartient donc à chaque directeur d'école ou chef d'établissement de sensibiliser sur ce problème la communauté éducative chaque fois que cela s'avère nécessaire, selon les moyens d'information, de communication et de prévention qui lui semblent les mieux appropriés pour faire cesser de telles pratiques.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 76616

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 octobre 2005, page 9873

**Réponse publiée le :** 21 mars 2006, page 3095